

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/12/82

Le Vendredi 10 Décembre 1982, Salle Culturelle du Bois Ragueneu les membres de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Village Phénix du Bois Ragueneu à Orvault, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il est dressé une feuille de présence, laquelle est signée par tous les adhérents présents à l'Assemblée, tant en leur nom que comme mandataire éventuellement. Monsieur Agneray ouvre l'Assemblée; 67 sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte et régulièrement constituée. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès verbal. Les différents points portés à l'ordre du jour sont abordés par les membres du bureau.

L'Assemblée procède ensuite aux votes suivants :

1 - Comptes 1982 : approuvés à l'unanimité.

2 - Budget 1983 :

. Entretien espaces verts Phénix.....	17500	(adopté)
. Entretien espaces verts Chateau.....	24000	(adopté)
. Eclairage public.....	14500	(adopté)
. Antenne T V.....	néant	(adopté)
. Eau.....	néant	(adopté)
. Frais de fonctionnement (PTT, téléphone, fournitures).....	450	(adopté)
. Assurances.....	550	(adopté)
(kms remboursés au tarif auto journal)		

3 - Règlement des charges :

Le budget de l'année 1983 porte sur un total de 57000 FRF, soit une cotisation de 600 Frs par an et par maison payable en 2 fois :

- . 300 F le 31 Janvier
- . 300 F le 15 Juin

Les règlements seront à adresser à Monsieur Martin, 11 rue du Bourrelleur, ils devront être libellés à l'ordre de l'AS DU BOIS RAGUENET.

4 - Election de deux membres du bureau :

Suite aux démissions de Mme Jacques et Mme Sarramea, l'Assemblée élit deux nouveaux membres.

Composition du nouveau bureau /

Président Directeur	Monsieur Agneray
Vice Président	Monsieur Langello
Trésorier (nouveau)	Monsieur Martin
Secrétaire (nouvelle)	Madame Triguer
Membre Suppléant	Monsieur Delattre.

## 5 - Questions diverses :

. Impôts: Le bureau signale aux propriétaires qu'une exonération de taxe foncière est possible pendant :

2ans pour les prêts PIC

15 ans pour les prêts PAP.

Si le nécessaire n'a pas été fait, un recours est actuellement possible. Il faut remplir le formulaire H1 qui peut être délivré par le service commercial de Phénix.

### 5.1- Antenne collective de T.V.

Un point est fait par le Bureau, des différents problèmes posés par le réseau collectif de T.V.

Après que L'Assemblée présente se fut exprimée, il a été possible d'établir les observations suivantes :

1- Les enquêtes menées par les membres du Bureau Syndical auprès des copropriétaires, n'ont eu que 50% d'échos. (enquête du mois de Juin 1982).

2- En dehors d'une ou deux maisons, chacun parvient par un moyen ou par un autre à obtenir une réception plus ou moins acceptable.

3- Les contrôles effectués par TDF, lors de la réception de l'antenne, chez les particuliers, n'ont pas permis de dégager un avis précis sur l'état général de l'installation.

Il est néanmoins décidé :

- D'exiger de Phénix l'installation d'antennes de combles après expérimentation chez les propriétaires les plus défavorisés, du modèle le plus performant.

- D'exiger de Phénix, en tout état de cause, la fourniture d'un réseau conforme au règlement de la ZAC, et Fiable.

Ces deux motions ne sont pas incompatibles du fait qu'il a été jugé que le temps nécessaire à Phénix pour mener à bien la seconde mission risque d'être allongé par des sinuosités juridiques.

Enfin, il est prévu de convoquer TDF afin de procéder à de nouveaux contrôles chez les propriétaires où la réception est statistiquement la plus mauvaise. (Mrs MERCIER, FAUCHER, GIRARDEAU, TRIGUER, BOUSSEAU et ROUSSEAU).

### 5.2- Rétrocession de la voirie.

En cours d'étude par le Bureau, celle ci est à prévoir rapidement.

### 5.3- Espaces verts.

En dehors de quelques interventions de Mr LERAT, l'entretien des espaces verts était encore pour 1982 à la charge de Phénix.

L'entretien des arbres et massifs n'a pas été effectué. Une réunion de travail du Bureau avec Phénix est à prévoir avant réception définitive des espaces verts par L'Association Syndicale.

### 5.4- Questions particulières.

. M CARRY soulève le problème de la qualité de réalisation des chemins piétonniers.

. Problème de finition ou de remise en état des trottoirs après travaux sur canalisations (M TRIGUER).

. Problème du stationnement débordant des caravanes (M MERCIER).

- . Divagation des chiens.
- . Enfin, un appel pressant est lancé aux jeunes gens assimilant les chemins piétonniers à des pistes de moto cross pour qu'ils tempèrent leurs ardeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun point complémentaire n'est demandé, le Président déclare la séance levée.